

REACTUP



*Le site à
fréquenter
avant de
baiser !*

Author: Arthur Vtx

Autotests : les institutions françaises se positionnent

Attention ! Ce contenu a 9 ans. Merci de lire cette page en gardant son âge en tête.

Deux avis ont été rendus sur les [autotests](#) à quelques jours d'intervalle, suite à une demande de la Ministre de la Santé Marisol Touraine.

Ces deux avis ne sont pas fondamentalement contradictoires, mais ils ne sont pas tout à fait aussi clairement rédigés ni aussi favorables à une future commercialisation de ces tests à usage personnel et non-médicalisé.

Pour ce qui est du Conseil national du [Sida \(CNS\)](#), l'avis est sans appel, c'est un « oui » franc et massif, malgré des [recommandations](#) mesurées et surtout bien informées. Ainsi, le CNS recommande une commercialisation des autotests en tant qu'outil complémentaire de l'offre actuelle de [dépistage](#), cette dernière étant aujourd'hui plus performante (on a vu, dans une brève publiée récemment, le risque potentiel qu'il y avait à en faire un dispositif de [substitution](#) au dépistage classique). Le CNS recommande également une mise à disposition gratuite auprès des publics les plus exposés, notamment les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes ([HSH](#)). Bien-sûr, il recommande par ailleurs qu'une information et un accompagnement de qualité entourent la mise en place de ce nouveau dispositif.

Du côté du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), peu familier avec la lutte contre le sida, l'avis est sans surprise beaucoup moins clair, et parfois contradictoire. Déviant très largement vers des questions philosophiques qu'il ne résout pas, le rapport reste très prudent, et avance une avis positif trop elliptique. Ainsi, le CCNE se demande si la nouvelle liberté de choix face au dépistage procurée par les autotests correspond bien à une forme d'autonomie désirable, du fait des pressions éventuelles qui pourraient s'exercer sur les individus. Cette question, légitime, est traitée sous un angle contre-productif, puisque rappelant le cadre légal des poursuites pour [contamination](#) en connaissance de cause, et donc brandissant la menace de la criminalisation, auxquels les autotests n'échapperaient pas. Pourtant, on sait bien que ce type d'arguments n'a pas lieu d'être, et que la criminalisation ne doit pas guider les choix de [santé publique](#), puisqu'elle y est opposée dans son principe même, ainsi que le rappelait le CNS il y a quelques années à propos du dépistage obligatoire.

Ainsi, ces deux avis sont intéressants sur de nombreux points, mais celui du CNS, qui pèse clairement les bénéfices et les risques en termes de lutte contre le sida, paraît mieux à même de guider les pouvoirs publics et les personnes souhaitant prendre part au débat.

Date: 25-03-2013